



Rapport Article 29

Relative à la Loi Energie Climat
Année 2023



Table des matières

1. En préambule	3
2. Démarche générale	4
3. Moyens internes déployés	7
4. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de RMM	10
5. Politique d'engagement/stratégie d'engagement auprès des émetteurs	13
6. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	14
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	15
8. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	17
9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	18
10. Démarche d'amélioration et mesures correctives	21
11. Glossaire	22

1. En préambule

a) Contexte

Depuis l'Accord de Paris et la définition du Pacte Vert, la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, accélèrent la mutation de la finance.

Dans le cadre de son plan d'action sur la finance durable, la Commission européenne a pour ambition :

- De **réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables** d'un point de vue environnemental, social et sur la base de critères de gouvernance,
- D'intégrer la **durabilité dans la gestion des risques**,
- De favoriser la **transparence** et une vision de long terme.

Pour ce faire, deux des pierres angulaires du plan d'action de la Commission européenne sont le Règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (dit SFDR ou « Disclosure ») et le Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit « Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement UE 2019/2088.

L'article 173-VI de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adopté en 2015 imposait déjà la publication systématique des modalités de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement et les procédures de gestion des risques des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, tout en incitant à la prise en compte des risques climatiques.

L'article 29 et son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 vont plus loin en faveur du verdissement de la finance en :

- Complétant la réglementation européenne en vigueur dans trois domaines complémentaires :
 - **Le climat,**
 - **La biodiversité,**
 - **L'intégration pleine et entière des facteurs ESG dans les dispositifs de gestion des risques, de gouvernance et d'accompagnement de la transition.**
- Élargissant le périmètre des acteurs couverts aux établissements de crédit et entreprises d'investissement fournissant des activités de gestion pour compte de tiers (dont la gestion sous mandat)

En tant que Banque Privée, la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos solutions et conseils d'investissement est en adéquation avec notre horizon d'investissement à long terme. Tout en respectant le rythme et l'adhésion de chaque client à ces sujets, nous avons progressivement intégré de nouvelles compétences, élargi notre offre avec des solutions d'investissement qui intègrent les critères ESG et ajouté des solutions d'investissement à impact à notre boîte à outils d'investisseur.

Plusieurs éléments nous poussent à une appropriation plus forte et rapide des instruments au service de la finance durable dans nos activités :

- L'accélération des phénomènes naturels et les dommages causés à la biodiversité qui font émerger de nouveaux risques pour nos sociétés,
- Les attentes des plus jeunes générations qui manifestent un vif intérêt pour la problématique de la transition écologique voyant leur avenir et leur mode de vie de plus en plus menacés d'ici 2050,
- Une accélération de l'adhésion de nos équipes à l'intégration des critères ESG dans l'exercice de leurs fonctions.

b) Nos obligations

Non éligible à la publication d'un rapport Article 173 jusqu'alors, Rothschild Martin Maurel est à présent dans le périmètre d'application de l'article 29 avec l'obligation de publication sur le site internet et remise à l'AMF et l'ADEME de ce rapport au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice soit généralement le 30 juin

2. Démarche générale

a) Démarche générale de RMM sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.

Le Groupe Rothschild & Co souhaite contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale.

Cette ambition se décline au sein des métiers d'investissement du groupe par une feuille de route investissement responsable commune s'articulant autour de 3 objectifs :

- Agir pour le climat et préserver la planète
- Contribuer à une économie plus inclusive
- Faciliter l'orientation des flux financiers vers des investissements durables

Les différentes entités de Banque Privée et Gestion d'actifs sont responsables du déploiement de leurs stratégies d'intégration ESG afin de s'adapter au mieux à leurs contraintes métiers spécifiques. Néanmoins, elles respectent le cadre d'investissement responsable défini par le Groupe visant à assurer une cohérence en termes d'actions et de messages entre les différents métiers d'investissement :

Objectif	Progrès réalisés en 2022
Politiques d'investissement communes au sein du Groupe	<ul style="list-style-type: none">▪ Adoption d'une approche commune de la réglementation MIF II pour les différentes entités▪ Groupe de travail dédié à la prise en compte des facteurs de durabilité
Fournisseur commun de données ESG	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement des échanges réguliers avec notre data provider commun (MSCI ESG Research)
Suivi d'indicateurs ESG/d'impact communs	<ul style="list-style-type: none">▪ Plan de consolidation du reporting des données ESG au niveau du Groupe▪ Amélioration du reporting ESG au niveau des entités

Concernant le **processus général de sélection** des investissements, l'intégration des enjeux extra-financiers s'opère à deux niveaux. Il s'inscrit tout d'abord dans le [cadre d'exclusion commun](#) aux entités du groupe Rothschild & Co (R&Co) qui se décline comme suit :

- L'exclusion des entreprises qui, à la connaissance du groupe, enfreignent des principes fondamentaux en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des atteintes sévères aux droits de l'Homme, des dommages environnementaux importants ou ceux liés à des activités de corruption,
- La mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique.

Dans le cadre de notre **activité de gestion discrétionnaire des mandats classés article 8 SFDR**, notre démarche d'intégration des critères ESG s'exprime à travers :

- Un travail de sélection d'actifs financiers cotés sur la base de leurs caractéristiques ESG (yc. les risques de durabilité) en parallèle de l'étude de leurs perspectives économiques et financières,
- La mise en œuvre progressive d'une politique d'engagement à travers notre participation dans des initiatives de place et à travers les démarches mises en œuvre par les équipes de notre entité Asset Management, qui mène une [politique d'engagement active](#) au sein des fonds que nous intégrons dans nos solutions de gestion.

Toujours sur ce périmètre des produits classés article 8 SFDR, dans le cadre de **l'introduction d'un nouveau titre en portefeuilles**, un travail d'analyse est réalisé au préalable tant sur les critères financiers qu'extra-financiers avant d'être exposé lors de notre Comité de gestion hebdomadaire. Concernant le volet ESG, lorsque la note fournie pour ce titre par notre partenaire MSCI ESG Research n'apparaît pas suffisante, en absolue ou en relatif par rapport à ses pairs, ou que la dynamique d'évolution apparaît défavorable, l'investissement sera exclu. Les mandats « 4Change », dont le niveau d'intégration des critères ESG est supérieur, font l'objet de comités de gestion ad-hoc plus spécifiques sur les critères ESG (cf section 4).

Enfin, l'entrée en application de la « **MIF ESG** » en 2022 nous donne l'opportunité de **renforcer notre processus d'intégration ESG**.

L'évaluation des préférences des clients en matière de durabilité dans le cadre de l'examen standard de l'adéquation MiFID est devenue une exigence effective en 2022 après la modification de l'acte délégué de la directive MIF II. Cette exigence vise à s'assurer que les solutions d'investissement proposées sont adéquates par rapport au profil de durabilité du client et donc conformes à ses attentes. Bien que ne s'appliquant pas à tous les services proposés par Rothschild Martin Maurel, le processus de mise en œuvre de MiFID II a renforcé le développement d'une approche commune et cohérente de l'investissement responsable au sein de nos métiers d'investissement. Avec le soutien de consultants externes et de l'équipe Investissement Responsable Groupe, les représentants Investissement Responsable de nos activités d'investissement ont constitué un groupe de travail dédié afin de s'aligner sur une philosophie et sur des définitions communes avec des exigences minimales, et d'échanger sur les meilleures pratiques pour favoriser une mise en place efficace et pertinente de MiFID II. Des actions de sensibilisation et de formations ont été déclinées au sein de nos équipes banquiers afin de leur faciliter l'appropriation de cette approche.

b) Moyens utilisés par RMM pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La communication des enjeux de développement durable et les modalités de leur intégration dans la gestion des portefeuilles prennent plusieurs formes, en cohérence avec la classification SFDR de l'offre concernée.

Les grands principes de notre approche sont présentés dans le document de [politique ESG Rothschild Martin Maurel](#), et sur demande de la part des clients auprès de leur banquier privé.

En interne, nos équipes de gestion communiquent régulièrement lors de réunions d'information auprès des banquiers sur les évolutions constatées au sein des mandats 4Change. Un reporting spécifique peut être réalisé sur demande, reprenant le suivi au niveau global mais aussi au niveau de certains constituants individuels du portefeuille, ainsi que la dynamique observée.

Toujours sur ce périmètre des mandats 4Change, nous nous efforçons à compléter l'information dédiée à l'ESG via la refonte en cours de nos reportings clients pour y intégrer des indicateurs extra financiers en complément d'une section dédiée à la performance financière. Les évolutions réglementaires en cours viennent compléter les informations ESG transmises.

Le métier de banquier privé permet un contact de proximité avec nos clients et un échange privilégié s'inscrivant dans le temps. Nous accordons par conséquent une place importante à notre rôle d'accompagnement dans l'appropriation des nouveaux concepts réglementaires de la finance durable. Ainsi, à l'horizon de 2024 nous nous efforcerons d'enrichir l'ensemble de la documentation que nous mettrons à disposition des clients (Investissement durable au sens de SFDR, Taxonomie, mise à disposition des indicateurs ESG de leurs investissements et de leurs portefeuilles)

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR :

La prise en compte des enjeux de durabilité dans nos solutions d'investissement s'est traduite directement dans notre gamme de mandat de gestion dit « 4Change » lancé en 2018 et 2020¹ avec une composante ESG plus forte (qui va au-delà du cadre d'intégration général ESG).

In fine, Rothschild Martin Maurel promeut, à travers ses mandats de gestion 4Change, certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance dans les stratégies de gestion mises en œuvre.

Au 31/12/2022, les mandats 4Change représentent environ 0,13% de nos encours.

Dans le contexte réglementaire qui actuellement reste mouvant, nous avons fait le choix de classer pour le moment nos mandats « classiques », bien qu'intégrant le risque de durabilité dans ses stratégies d'investissements, en article 6 du règlement SFDR.

Enfin, sur notre activité de conseil en investissement, nous ne pouvons pas garantir un profil ESG minimal du portefeuille, le client restant seul maître des décisions finales d'investissement.

Néanmoins, l'univers d'investissement, sur lequel nous basons nos conseils, intègre une dimension ESG et le gérant-conseil sera attentif à ce point, via ses recommandations en cohérence avec les préférences durables de nos clients au titre de MiFID II.

¹ 2018 pour notre entité R&Co Wealth Management Belgium et en 2020 pour Rothschild Martin Maurel.

d) Adhésion de Rothschild Martin Maurel à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Au niveau Groupe :

Le tableau ci-contre offre un aperçu de nos principaux partenariats et des engagements :

<p>THE INVESTOR FORUM</p> <hr/> <p>WAM UK signataire depuis 2021</p>	<p>UN GLOBAL COMPACT</p> <hr/> <p>Signataire depuis janvier 2021</p>	<p> Principles for Responsible Investment</p> <hr/> <p>Tous les métiers d'investissement sont signataires</p>
<p></p> <hr/> <p>Investisseur signataire depuis 2017; reporting régulier sur les données liées au changement climatique</p>	<p>NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE</p> <hr/> <p>Rothschild & Co Asset Management Europe est signataire depuis 2021</p>	<p>FRANCE INVEST CHARTER FOR GENDER EQUALITY</p> <hr/> <p>Rothschild Martin Maurel SCS et Five Arrows Managers SAS sont signataires depuis 2020</p>
<p>UK STEWARDSHIP CODE</p> <hr/> <p>WM UK signataire du Code précédent et signataire du Code actuel depuis 2021</p>	<p></p> <hr/> <p>Rothschild & Co Asset Management Europe SCS est signataire depuis 2019; WAM UK est signataire depuis 2021</p>	<p>WOMEN IN FINANCE CHARTER</p> <hr/> <p>N.M. Rothschild & Sons Limited est signataire depuis 2019; les engagements ont été appliqués à l'ensemble du Groupe</p>
<p>INVESTORS COALITION FOR A JUST TRANSITION</p> <hr/> <p>Rothschild & Co Asset Management Europe SCS est signataire depuis 2021</p>	<p>INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL</p> <hr/> <p>Five Arrows Managers SAS est signataire depuis 2018</p>	<p></p> <hr/> <p>Rothschild & Co Bank AG est signataire depuis 2020</p>
<p>SAY ON CLIMATE</p> <hr/> <p>WM UK a annoncé son support en 2021</p>	<p></p> <hr/> <p>Rothschild & Co Bank AG est signataire depuis 2021</p>	<p>LE CERCLE ROBECO POUR UNE BANQUE PRIVÉE RESPONSABLE</p> <hr/> <p>Rothschild Martin Maurel en est membre depuis 2021</p>

A l'échelle de l'entité Rothschild Martin Maurel :

Nous sommes également engagés dans des initiatives de place de promotion de l'investissement responsable :

- Membre du cercle ROBECO pour une banque privée durable
- Signataire des UNPRI depuis 2021

3. Moyens internes déployés

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement :

Les ressources humaines :

Différentes équipes et groupes de travail transverses soutiennent l'action de Rothschild Martin Maurel en matière d'investissement responsable :

- L'Équipe **Groupe Investissement Responsable** accompagne notamment RMM dans le décryptage réglementaire, le partage de bonnes pratiques et l'évolution des process, méthodologies et outils au service de l'investissement responsable,
- Le comité **Investissement Responsable Groupe**, présidé par François Pérol (Managing Partner/ Co Chairman of the GEC) auquel participe RMM soutient une démarche commune en matière d'investissement responsable (feuille de route stratégique, politiques d'investissement et d'engagement),
- Le comité **opérationnel Investissement Responsable** compte plusieurs représentants de Rothschild Martin Maurel. Il s'agit d'un forum d'échange entre les entités du groupe sur des problématiques plus opérationnelles : méthodologies, procédures de contrôles, outils.

Au niveau de Rothschild Martin Maurel, une **équipe projet** dédiée est mise en place pour décliner opérationnellement les obligations réglementaires imposées et la stratégie définie par le Management. Composé de contributeurs senior (Gestion, Compliance, Risques, Juridique, IT, réfèrent IR Groupe), cette équipe a pour but de transposer opérationnellement les exigences réglementaires définis (SFDR, Taxonomie, MIF) à travers une gouvernance établie.

Des **collaborateurs relais** sont impliqués dans les groupes de travail dédiés favorisant l'intégration du sujet au sein des différents métiers de la banque privée. Ils assurent une coordination avec l'équipe Investment Responsable Groupe et l'équipe Projet, diffusent les bonnes pratiques au sein de nos entités afin d'assurer une cohérence avec les chantiers menés par le Groupe.

En complément de ces actions, un groupe de réflexion dédiée à l'ESG a été mis en place et réunit les membres seniors des équipes Conformité / Risques / Gestion des différentes entités à des fins de partages d'actualités réglementaires et de veille commercial. Ce groupe de travail interne a également pour vocation de proposer des idées et des actions de sensibilisation relatives au sujet de l'ESG au sein de notre entité et d'ancrer la finance durable dans l'exercice des différentes fonctions de la banque privée.

Afin de mettre en œuvre la feuille de route investissement responsable du Groupe Rothschild &Co, les exigences réglementaires liées à la finance durable (SFDR, Taxonomie, MIFID II, Art. 29 LEC) et les développements métiers et commerciaux qui y sont liés, une **référente Finance Durable** a rejoint nos équipes depuis septembre 2022 pour assurer la coordination de notre politique ESG au sein de Rothschild Martin Maurel².

La mission qui lui a été attribuée est d'assurer le rôle de « Référent » transverse « Finance Responsable » au sein de RMM à travers les grands axes suivants :

- Collaborer aux évolutions business et opérationnelles afin de poursuivre l'intégration des enjeux de durabilité au sein des entités.
- Comprendre et décrypter les grandes tendances en matière d'intégration d'investissements responsable (IR) ainsi que le cadre réglementaire en constante évolution sur ces sujets,
- Accompagner la montée en puissance de nos équipes sur ce sujet via une communication fluide et soutenue auprès de la direction, des fonctions support et des équipes Front,
- Participer, en lien avec l'équipe projet, à la coordination / implémentation opérationnelle des projets « finance durable » avec le Groupe et au sein des entités R&Co Wealth Management Belgique et R&Co Wealth Management Monaco,
- Participer aux réunions relatives à la finance durable sur la place bancaire en tant que représentant RMM,
- Coordonner et assurer la production et la formalisation des rapports & reporting exigés par notre adhésion à des initiatives nationales et internationales, nos ambitions en termes de communication et les réglementations en vigueur,

Ce périmètre pourra être élargi en fonction des nouvelles responsabilités découlant des actions mises en œuvre.

Les données utilisées :

Pour Rothschild Martin Maurel, collecter des données ESG pertinentes et fiables passe par la sélection d'un prestataire et par l'adaptation

² Y compris R&Co Wealth Management Belgium et R&Co Wealth Management Monaco

de nos outils IT. A l'issue d'une étude des différents prestataires de données extra-financières, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research dès 2020 pour les raisons suivantes :

- La philosophie de notation de MSCI ESG Research, axée sur la matérialité financière des enjeux ESG correspond à notre volonté d'intégrer les enjeux extra financiers dans l'analyse financière,
- Le périmètre de couverture ESG de MSCI ESG Research correspond à notre univers d'investissement,
- La méthodologie de notation développée par MSCI ESG Research prend en compte les controverses, ce qui nous semble pertinent en vue d'évaluer le profil ESG complet des sociétés.



Chiffres clés	Approche	Méthodologie
<p>Equipe:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 300 experts dans le monde dédiés à l'ESG, dont plus de 200 analystes <p>Périmètre couvert:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ +8 200 émetteurs (14 200 avec les filiales) ▪ + 650 000 titres actions et obligataires ▪ 32 000 fonds et ETF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyses fondamentales et quantitatives ▪ Utilisation de données publiques Rapports industriels réalisés chaque année et en cas d'événements exceptionnels (controverses, évolution de la gouvernance..) ▪ Benchmark et comparaison des acteurs par secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation approfondie de la gouvernance de la société ▪ Définition des critères matériels d'évaluation les plus significatifs par secteur (3 à 8 critères clés) • ▪ Mesure de l'exposition au risque ▪ Identification des sociétés les mieux et les moins bien classés par secteur (note donnée entre AAA et CCC)

Concernant les enjeux de biodiversité, Rothschild Martin Maurel s'est rapproché de différents fournisseurs de données permettant de déterminer nos impacts sur la biodiversité et des analyses sont toujours en cours (cf. section 8).

Bien que la collecte de données soit une étape importante à une correcte prise en compte de critères extra financiers dans nos activités, l'intégration de ces indicateurs au sein de nos propres outils est indispensable. Le projet mené au sein de Rothschild Martin Maurel contient une composante IT afin d'intégrer ces données au sein de notre outil de passation d'ordre et de gestion de portefeuille.

Nos équipes IT, en lien avec les prestataires identifiés, ont pour mission d'implémenter des indicateurs au sein de nos outils de pilotage de la gestion des portefeuilles clients afin de :

- Faciliter le pilotage de nos gérants dans le cadre de leur gestion de portefeuille et les banquiers dans l'appropriation des enjeux extra-financiers de leurs portefeuilles,
- Assurer la production de reporting réglementaire, le cas échéant.

Enfin, bien que nous nous appuyions sur notre data provider, nous mettons en place des process afin de nous assurer de la pertinence des données. En effet, nous avons instauré des points d'échanges réguliers (tous les 3 mois et en cas de besoin) avec ce dernier. Dans le cadre de ces échanges, nous soulevons auprès de notre interlocuteur des questions relatives à la collecte de la donnée, leur vérification, leur méthodologie, l'organisation des équipes d'analystes ... En parallèle, nous nous efforçons également de renforcer notre veille méthodologique et nos process de contrôle quantitatif dont l'objectif est d'apprécier la cohérence et l'exactitude des données fournies.

La formation de nos équipes :

Nous mettons en place différentes actions de sensibilisation auprès des équipes portant sur les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance :

- La prise de connaissance de la politique ESG de Rothschild Martin Maurel fait partie des formations à valider obligatoirement par tous les collaborateurs et nouveaux collaborateurs,
- En juin 2022, notre dispositif de formation s'est renforcé via une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne accessible à l'ensemble de nos collaborateurs, la « Rothschild & Co Sustainability Academy ». Spécifiquement dédiée au développement durable, cette formation vise à inspirer et à équiper tous nos collaborateurs avec des connaissances scientifiques accessibles sur les enjeux environnementaux notamment.
- Quelques collaborateurs du groupe et de RMM ont validé la certification AMF Finance durable sur une base volontaire
- 4 sessions de formations et des interventions régulières, dédiées au déploiement de la MIF ESG ont également été organisées mobilisant l'ensemble des équipes Front en contact direct avec la clientèle, ainsi que les équipes Compliance et Risques

Ayant complètement intégré le sujet ESG dans leur ligne de métier, les équipes Conformité et Business Support participent activement aux travaux de place menés par les associations professionnelles du monde bancaire et de la gestion d'actif (AMAFI, OCBF, AFG, France Invest...).

De plus, Rothschild Martin Maurel, ainsi que d'autres entités du Groupe, ont émis le besoin d'être accompagnées par des cabinets de conseils reconnus sur la Place. Les rôles et responsabilités confiés peuvent être résumés de la manière suivante :

- Faciliter la compréhension des réglementations liées à la finance durable,
- Contribuer à la formalisation de politiques,
- Mettre en place un dispositif permettant d'analyser les valeurs interdites/non souhaitées ainsi que leurs blocages dans nos outils pour le périmètre de la gestion discrétionnaire et RTO.

En 2022, nos dépenses dédiées aux recherches, à l'accès de la donnée extra-financière, à l'actualité dédiée au sujet ESG s'élève à environ 300K€.

Ce montant ne tient pas compte des ressources financières consacrées au développement de notre système IT. En effet, notre budget de l'année tient compte de manière intégrante des développements informatiques issues de la réglementation Finance durable sans faire de distinction avec les autres évolutions métiers.

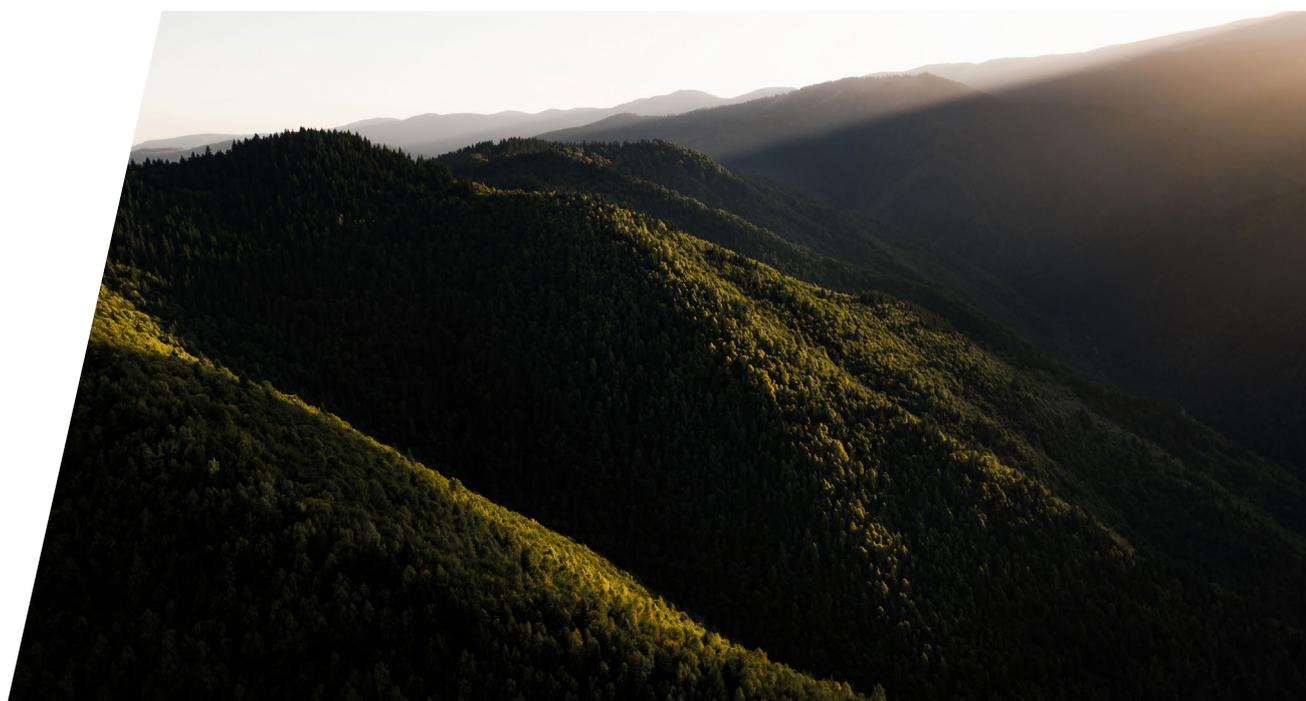
b) Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité.

A l'horizon court terme, nous continuerons cet effort de formation via les axes d'action suivants :

- Proposition de manière généralisée les ateliers de Fresque au climat à l'ensemble des collaborateurs
- Définition d'un parcours de formation d'environ 2H30 pour les banquiers privés, points de contact privilégiés de nos clients (formation initiée dans le cadre de notre obligation de formation de 15 heures par an au titre de DDA, Directive distribution assurance).
- Définition d'un parcours d'une heure via notre plateforme Sustainability Academy dans lequel nos collaborateurs auront l'accès à des notions scientifiques relatives au changement climatique ainsi que les concepts réglementaires indispensables de la finance durable

Concernant la biodiversité, la recherche d'une méthodologie fiable et d'une solution pertinente permettant d'intégrer cette dimension dans nos analyses continuera sur 2023 et 2024.

Enfin, nous impliquons activement des équipes IT dans l'évolution des outils, dans la recherche de solutions d'automatisation de reportings réglementaires et de documentations clients de la gamme « 4Change ».



4. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de RMM

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance (notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction) en matière de prise de décisions relative à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de RMM :

Afin d'assurer une cohérence au sein de notre Groupe et de continuer à faire progresser le degré d'intégration des enjeux ESG dans les approches d'investissement, l'Investissement Responsable est adressé à différents niveaux dans les dispositifs formels de gouvernance du Groupe.

Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant. Dans ce contexte, il examine, à l'initiative de la Direction - à moins qu'il n'en identifie lui-même le besoin - les sujets de développement durable. De plus, un Comité Développement Durable, composé de trois membres du Conseil de Surveillance se réunit au moins deux fois par an, et a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance de façon à :

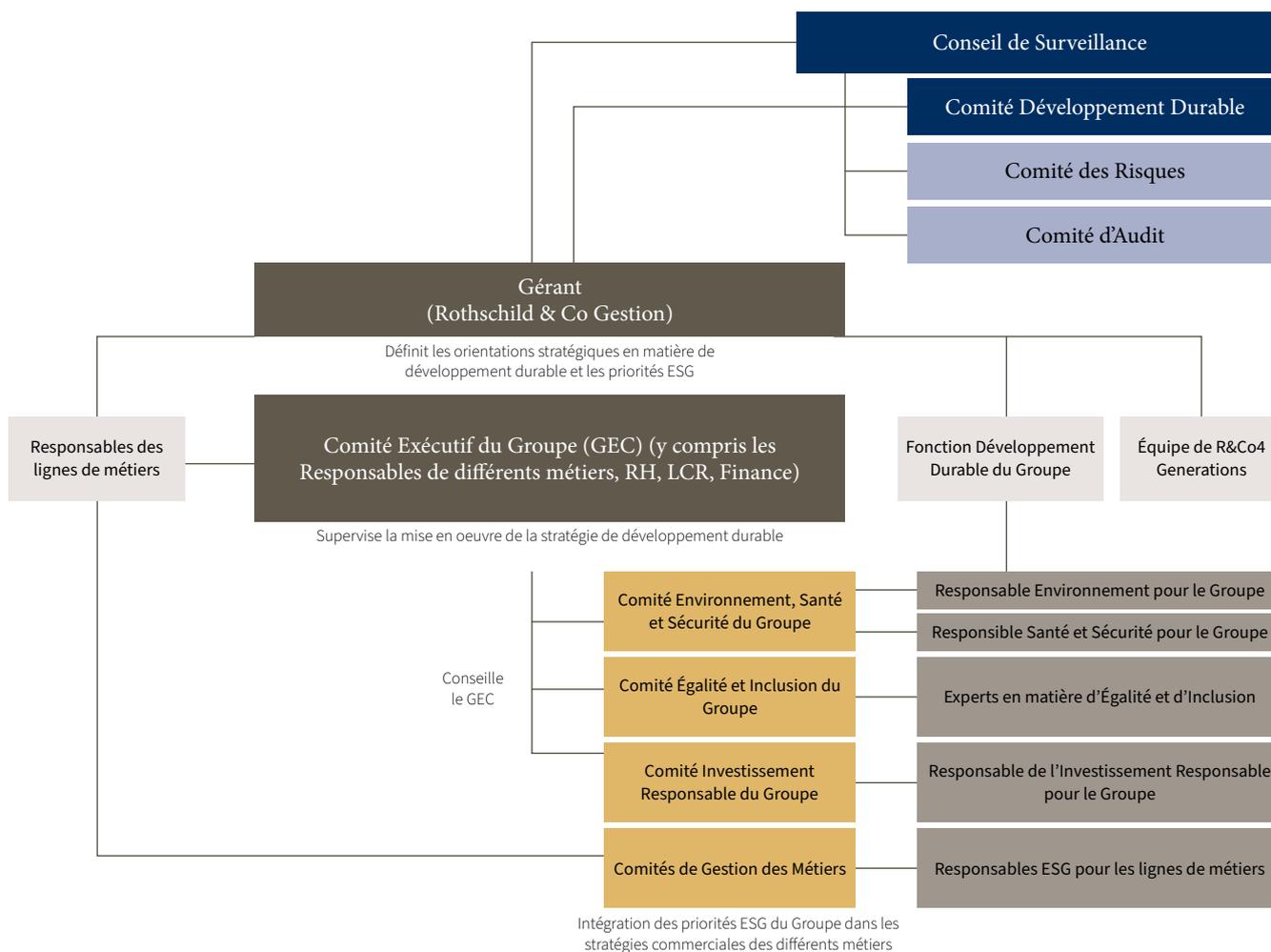
- S'assurer que le Groupe examine les enjeux relatifs au développement durable, ainsi que ceux liés à la bonne conduite des pratiques commerciales, conformément aux priorités stratégiques de ses activités,
- S'assurer que le Groupe est en mesure d'identifier et de traiter au mieux les opportunités et les risques qui y sont associés ;
- Assurer le suivi et l'examen (i) des priorités stratégiques, des politiques mises en œuvre et des objectifs fixés par le Groupe et ses entités en matière de développement durable, et (ii) de la déclaration de performance extra-financière incluse dans le rapport de gestion de Rothschild & Co.



De plus, la stratégie de développement durable est présentée au Conseil de Surveillance au moins une fois par an et est examinée dans le cadre des réunions des Comités d'Audit et des Risques ou de manière informelle tout au long de l'année.

Le **Comité des Risques** du Conseil de Surveillance examine l'efficacité et la cohérence des dispositifs de gestion des risques et veille à garantir dans la mesure du possible la prévention, la détection et/ou la gestion des risques potentiels et/ou identifiés. Ceux-ci comprennent les risques découlant des sujets sociaux, sociétaux et environnementaux. **Le Comité d'Audit** examine les comptes consolidés extra-financiers et est informé de l'approche du Groupe en matière de reporting des informations extra-financières.

Rothschild & Co Gestion, le Gérant, détermine les orientations stratégiques du Groupe, y compris l'ambition d'intégrer le développement durable dans la stratégie globale et les axes de priorités du Groupe. Le Gérant revoit régulièrement les opportunités et les risques, notamment sociaux et environnementaux associés à ses activités, par rapport à la stratégie qu'il a définie, ainsi que les mesures prises en conséquence. Il établit des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. En matière climatique, cette stratégie est assortie d'objectifs environnementaux opérationnels précis, définis pour différents horizons de temps. Le Gérant examine annuellement les résultats obtenus et l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs au vu, notamment, de l'évolution de la stratégie de la Société, des technologies, des attentes des parties prenantes et de la capacité économique à les mettre en œuvre.



Le Comité Exécutif du Groupe (GEC) est chargé de proposer les orientations stratégiques en matière de développement durable au Gérant, Rothschild & Co Gestion et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe et de ses métiers. Un membre du GEC est responsable des sujets de développement durable. Ces sujets sont débattus chaque fois que nécessaire dans les réunions ordinaires du GEC (sujets abordés dans plus de 60% des réunions en 2022).

Les **Comités de Direction des divisions** Banque privée et Gestion d'actifs, Merchant Banking et Conseil financier sont responsables de l'intégration des priorités ESG du Groupe dans les stratégies de leur ligne de métiers.

La fonction Développement Durable du Groupe assiste les équipes de direction dans l'élaboration de la stratégie, la coordination des initiatives à l'échelle du Groupe et le suivi en continu de la performance consolidée au regard des objectifs stratégiques du Groupe. La fonction est directement rattachée au Co-Président du GEC, qui est également l'un des Gérants du Groupe. La Responsable Développement Durable du Groupe, est soutenue par une équipe d'experts pour certains domaines jugés prioritaires, et travaille en étroite collaboration avec les Comités du GEC dédiés aux sujets ESG, dont elle est également membre.

L'équipe Investissement Responsable du Groupe soutient le travail du Comité Investissement Responsable du Groupe afin de faire progresser la feuille de route des métiers de l'investissement vers l'intégration des considérations ESG dans leurs approches. Pour ce faire, l'équipe élabore notamment des politiques d'investissement cohérentes et apporte son soutien aux lignes des métiers de l'investissement dans leurs développements en matière d'intégration de l'ESG. L'équipe est directement rattachée au Co-Président du GEC et travaille en étroite collaboration avec la fonction Développement Durable du Groupe. Cette configuration intégrée permet la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement durable sur l'ensemble de notre modèle économique.

Enfin, le **Comité Investissement Responsable du Groupe** a pour prérogative de développer et superviser la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un cadre d'intégration des considérations ESG dans les investissements et d'une approche commune d'engagement visant à soutenir la transformation des industries vers l'adoption de pratiques durables.

Au sein des différents Métiers de Rothschild Martin Maurel, les thématiques liées à l'ESG sont reprises et présentées et déclinées au sein de chaque Direction :

- **Equipe Risques** : la fonction **Gestion des risques** en tant que fonction de second niveau s'assure comme sur les autres typologies de risque, de la bonne gestion des risques en matière ESG, par la mise en place de politiques, mesures, et contraintes appropriées ainsi que par le bon suivi et respect de celles-ci. Elle organise à ce titre un **comité « Risque gestion discrétionnaire » trimestriel** où elle rend compte de la bonne gestion des risques en matière de gestion pour compte de tiers y compris ESG. Le comité rend compte notamment du respect des contraintes d'investissements, y compris en matière d'ESG (cf. section 9). Par ailleurs l'équipe contrôle permanent planifie et exécute des contrôles de seconds niveaux sur tous les risques.
- **Equipe Conformité** : Le plan d'activité conformité a intégré la dimension ESG dès 2021 avec la mise en place de contrôles adaptés et la participation aux projets réglementaires liés à la finance durable.
- **Equipe de Gestion** :
 - [Comité de gestion](#)
 - [Comité ad hoc sur le mandat 4change](#)
 - [Un suivi spécifique ESG](#)
- **Equipe Business Support** : en charge des projets au sein de Rothschild Martin Maurel, a été mandatée pour mener le projet « finance durable » afin de mettre en œuvre, avec les métiers concernés, l'implémentation opérationnelle des exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie, MIFIDII, Art. 29 LEC). A ce titre, une gouvernance projet a été défini et se caractérise par les instances suivantes :
 - [Comité de pilotage](#) : sur une fréquence trimestrielle, ce comité a pour but de présenter le suivi global du projet et d'arbitrer sur d'éventuelles orientations stratégiques,
 - [Comité projet](#) : sur une fréquence mensuelle, ce comité a pour but de faire un point sur l'avancée des principaux chantiers menés dans le cadre des ateliers mis en place avec les contributeurs de chaque métier.
 - [Groupe de réflexions internes](#) : sur une fréquence mensuelle, ce comité a pour but de partager le résultat des veilles réglementaires, interpréter les textes, pré-valider les publications ou d'autres documentations avant de les diffuser, proposer des idées et des actions de sensibilisation relatives au sujet de l'ESG au sein de notre entité et d'ancrer la finance durable dans l'exercice des différentes fonctions de la banque privée

b) Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement SFDR, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité :

La politique de rémunération vise à s'assurer que les collaborateurs de Rothschild Martin Maurel sont rémunérés conformément aux orientations définies par la direction et à la réglementation en vigueur. En application du Règlement (UE) 2019/2088, Rothschild Martin Maurel a défini la manière dont sa politique de rémunération globale intègre les risques de durabilité.

Pour 2023, il a été décidé d'axer notre effort sur la formation de nos collaborateurs.

En effet, pour les équipes Front en contact avec la clientèle, il nous semble indispensable d'accompagner leur montée en compétences sur ce sujet.

Cet effort de formation est également demandé aux équipes de Contrôle, Risques et Conformité, en plus de l'intégration dans le cadre des suivis et contrôles de respect de nos engagements en matière d'investissement durable.

Les équipes de Gestion seront quant à elles évaluées sur leur capacité à respecter l'intégration de critères de durabilité dans leur métier. Enfin, pour les autres populations (Business Support, Business Développement, Back Office, Assurance, etc.) : les évaluations seront définies, ajustées et adaptées par les responsables d'équipes.

5. Politique d'engagement/stratégie d'engagement auprès des émetteurs

L'objectif de la réglementation SRD2³ est de favoriser la transparence entre les investisseurs et les sociétés cotées, et de renforcer les droits des actionnaires. Elle introduit de nouvelles exigences qui visent notamment à améliorer l'information des actionnaires et à faciliter l'exercice de leurs droits notamment sur la gestion des assemblées générales (information par voie électronique des AG à venir et plateforme de vote dématérialisée).

Par conséquent, et même lorsqu'il y a un mandat de gestion, c'est au client de voter via la plateforme (sauf mise en place de procuration spécifique et unitaire (par AG)) et Rothschild Martin Maurel ne peut pas orienter les consignes de vote.

Depuis la fusion des entités Rothschild Martin Maurel et Rothschild & Co Asset Management Europe, Rothschild Martin Maurel, en qualité de prestataire de services d'investissement, exerce une activité de gestion sous mandat. Il s'agit :

- d'une part, de la gestion individuelle des mandats de gestion des clients ; et
- d'autre part, de la gestion collective déléguée de SICAV patrimoniales, conformément à la Convention de délégation de gestion financière en date du 14 septembre 2018, telle que modifiée par un Avenant n°1 en date du 15 octobre 2018.

Dans le cadre de la gestion collective sous mandat, notamment de la gestion des SICAV patrimoniales déléguée par Rothschild & Co Asset Management Europe, nous nous appuyons sur notre filiale Asset Management Europe pour la gestion des votes.

Application de la politique de vote de Rothschild & Co Asset Management Europe :

Nous appliquons la politique de vote de Rothschild & Co Asset Management Europe. Celle-ci est disponible en consultation libre et mise à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution des pratiques. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique « La mise en œuvre de notre politique de vote et nos principales lignes directrices de vote » de la politique d'engagement actionnarial de Rothschild & Co Asset Management Europe qui définit le suivi d'un certain nombre de recommandations spécifiques :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le rapport de l'exercice des droits de vote 2022 effectué sur les SICAV dédiées gérées par RMM peut être consulté en détail en annexe de ce rapport.

A titre indicatif, sur le périmètre des portefeuilles RMM ci-dessous, Rothschild & Co Asset Management Europe a participé à 224 assemblées générales annuelles ou extraordinaires sur 228 soit un taux de participation de 98%.

Pour 149 assemblées générales, il y a au moins un vote « Contre » le management soit pour 66% de la participation annuelle.

Liste des portefeuilles concernés par le process de vote en 2022

5i Invest	Goeland Investissement
Alkesys	Navarre Opportunités
Calamane Poche Rothschild Martin Maurel	Orléans Invest
Capital & Développement	Performance Valeurs
Colombey Participations	Prodomi
Elan 2004	R-co WM Euro Equities RDT
Elan Orchestra	R-co WM LT Growth
Elan R-co	R-co WM World Equities RDT
Famille Fillion	Roda Poche Rothschild Martin Maurel
Fondation Institut	Rose Mutual Fund
Fondations R-co	Saint Hubert
GIP	Sibelia
Global Challenges SICAV	Toula

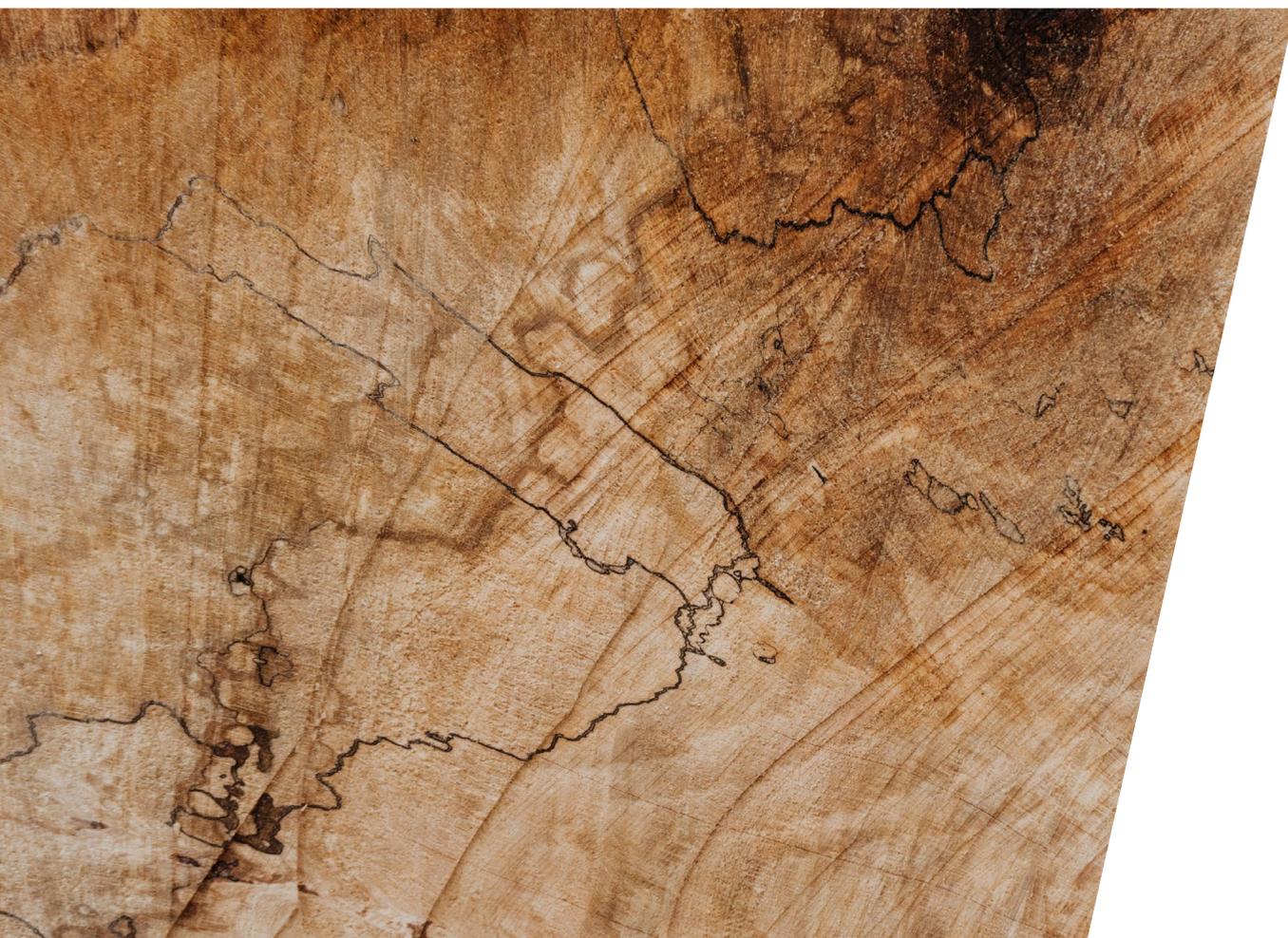
³ SRD2 ou Shareholders' Rights Directive a pour objectifs de objectifs de soutenir l'investissement long-terme des actionnaires, d'accroître la transparence du processus de vote et de favoriser le dialogue entre les émetteurs et les investisseurs

6. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Pour cette année 2022, notre calcul d'alignement à la Taxonomie ne couvre que les 2 premiers objectifs conformément au premier volet de la taxonomie européenne, adopté le 04/06/2021 et entré en vigueur le 01/01/2022 : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

PAI 4 - Exposition au secteur des énergies fossiles	8.18%
% d'alignement à la Taxonomie Européenne	2.85%

Ces expositions sont calculées sur nos encours du 31/12/2022, hors Produits structurés, Private Assets, liquidités et dérivés. Elles portent sur nos activités de gestion sous mandat et de conseil en investissement



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris

a) Objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050 :

L'une des priorités de notre feuille de route définie en 2022 est de travailler à la sélection de méthodologies, d'outils et à la mise en place de politiques d'investissement et d'engagement qui permettraient progressivement d'aligner nos solutions d'investissement avec l'Accord de Paris.

Les obligations de reporting (SFDR notamment) et les indicateurs choisis en interne au titre de la mise en œuvre de la MIF ESG vont nous permettre de mieux évaluer les performances en matière d'alignement.

Conscient des enjeux relatifs au réchauffement climatique, les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, publiés en mai 2020, ont été présentés en COMEX Rothschild Martin Maurel le 27 octobre 2020 et sont entrés en application de manière opérationnelle le 13 novembre 2020. Ils couvrent l'ensemble de nos activités de gestion discrétionnaire, à l'exception des activités de conseil et RTO⁴ dont les décisions finales restent à la main du client.

Les contrôles ex-ante sur les portefeuilles gérés sous mandat ont été mis en place dans nos outils informatiques dès octobre 2020 sur les valeurs Charbon et à partir de mars 2021 concernant les Principes fondamentaux. Les blocages ont été implémentés dans notre outil de gestion et un contrôle est effectué tous les mois depuis le T4 2021 afin de vérifier l'évolution de nos positions sur les valeurs charbon ciblée.

De plus, sur nos mandats 4Change où nous souhaitons prendre et respecter des engagements plus ambitieux, nous nous fixons comme objectif d'avoir 100% de nos investissements en direct compatibles avec l'Accord de Paris, à l'horizon 2030. Cet engagement se traduira par l'existence d'un objectif de réduction carbone validé par l'organisme SBTi (Science Based Targets initiative) ou par la mesure de la température implicite inférieure ou égale à 2°, avec la méthodologie définie par notre fournisseur de données MSCI ESG Research ou une autre validation externe fiable.

Le choix d'émetteurs ayant un objectif de réduction carbone s'inscrit dans une démarche cohérente entre RMM et sa filiale RAM, qui quant à elle, s'est engagée dans la démarche NZAMi⁵ en novembre 2022.

A propos de cet engagement, il porte sur 60% des actifs sous gestion à être gérés dans le respect du principe « Net Zéro » (hors fonds de fonds et fonds dédiés). Asset Management Europe a fixé comme objectif intermédiaire de couverture d'actifs à gérer conformément au principe du « Net Zéro » d'ici 2030, d'atteindre une proportion de 75% des sociétés en portefeuille s'étant fixés un objectif de réduction (SBTi) d'ici 2030.

Choisir les entreprises ayant défini de tel objectif nous permettra d'affiner la sélection de ces sociétés validant notre définition d'investissement durable au sens de SFDR.

L'objectif que RMM s'est fixé sera révisé tous les ans afin :

- D'apprécier la progression de notre démarche
- D'évaluer la possibilité d'un élargissement du périmètre des encours sur lequel s'applique notre objectif.

b) Description de la méthodologie d'évaluation de l'alignement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

A propos de SBTi

Le SBTi est un partenariat entre le « Carbon Disclosure Project », le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

⁴ RTO : Réception et Transmission d'Ordre

⁵ NZAMi : Net Zero Asset Management Initiative. L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou avant

Le SBTi était le principal partenaire de la campagne Business Ambition for 1.5°C - un appel urgent à l'action d'une coalition mondiale d'agences des Nations Unies, de chefs d'entreprise et d'industrie, qui a mobilisé les entreprises pour fixer des objectifs scientifiques nets zéro conformément à un 1,5°C futur.

Le rôle de cet organisme est de :

- Définir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs nets zéro conformément à la science du climat
- Fournir une assistance technique et des ressources d'experts aux entreprises qui fixent des objectifs conformes aux dernières sciences du climat
- Rassembler une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs

Méthodologie du calcul de la température implicite de MSCI ESG Research

L'indicateur d'augmentation de la température implicite (ITR : Implicit Temperature Rise) mesure l'alignement des entreprises et des portefeuilles sur les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, qui consiste à limiter la hausse des températures en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Cette mesure compare le « budget carbone » avec les émissions carbone estimées à l'horizon 2070. Le budget carbone étant le seuil maximal d'émissions de GES permettant de maintenir la limite des 2°C. Celui-ci est calculé annuellement par MSCI ESG Research, de manière globale, avec les données de IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) et il est ensuite réparti aux entreprises en considérant leur secteur, leur zone géographique et leur industrie. Les émissions carbone estimées se basent sur les informations publiées par les entreprises, couvrant ainsi le scope 1, 2 et 3 des émissions GES.

En comparant ces deux montants, MSCI ESG Research observe soit un dépassement soit un respect du budget carbone par rapport à la limite des 2°C. Cette différence est alors convertie en degré de température grâce au facteur multiplicateur TCRE (Transient Climate Response to Cumulative Carbon Emissions).

Cette méthodologie marche également pour les portefeuilles en agrégeant le budget carbone et les émissions estimées des positions, puis en les comparant et en les convertissant de la même manière.



8. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité :

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec ses effets sur le climat a aussi un impact indéniable sur la biodiversité : augmentation des températures moyennes, modification des régimes de précipitations, développement de phénomènes météorologiques extrêmes, appauvrissement en oxygène, acidification des milieux aquatiques...

Il est donc indispensable dès lors qu'une stratégie bas carbone tienne compte de son impact sur la préservation de la biosphère.

RMM reconnaît l'impact de ses investissements sur le climat et la biodiversité et prend des initiatives pour les limiter via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et à certains enjeux environnementaux (via la politique d'exclusion relatives aux Principes Fondamentaux suivie),
- Le pilotage de la note ESG de ses portefeuilles et en particulier du pilier E (environnemental) des investissements et des cibles étudiées, en particulier, pour les entreprises impliquées dans les controverses sévères,
- Identification et surveillance des entreprises en lien direct avec la déforestation (selon notre fournisseur de données MSCI ESG Research),
- Identification et surveillance de la part de nos investissements effectués dans des sociétés opérant sur les sites situés dans ou à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.

La biodiversité est en effet le deuxième enjeu majeur à côté du climat et les pertes de services écosystémiques qui résultent de cet effondrement et les transformations socio-économiques pour y répondre pourraient engendrer des risques économiques et financiers importants. La connaissance de ces risques reste bien moins avancée mais des méthodologies de plus en plus robustes se développent sans atteindre un niveau de maturité suffisant.

A ce jour, peu de données ont été rendues disponibles par les entreprises. Les indicateurs communs jouant le rôle de langage unique de la place font encore défaut à ce jour. Par conséquent, RMM n'a pas encore choisi définitivement de solution d'évaluation en matière de biodiversité et poursuivra l'analyse des différentes offres sur 2023 tout en renforçant nos veilles de controverses et de surveillance.



9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG :

Process d'identification des risques non financiers :

Nous sommes convaincus qu'une approche proactive en matière d'investissement responsable est essentielle afin de protéger la valeur des portefeuilles, saisir de nouvelles opportunités d'investissement et participer activement à l'effort collectif de transition vers une économie plus durable.

Notre approche en matière d'investissement responsable repose sur l'identification et la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette approche s'appuie sur les politiques et procédures d'investissement que nous avons définies au niveau du Groupe et sont renforcées par les initiatives et cadres propres à RMM.

Les travaux d'identification et d'évaluation impliquent les équipes de gestion, ESG, gestion des risques et conformité.

Organisation du dispositif de gestion des risques ESG

Au sein de Rothschild Martin Maurel, les contrôles ex-ante et ex-post sont mis en place pour assurer la bonne intégration des exclusions issues de notre politique ESG.

Concernant notre dispositif de contrôles sur les risques de durabilité au sein de nos portefeuilles, il s'inscrit dans la logique des trois lignes de défense mise en place au sein du groupe R&CO.

- Les métiers sont responsables de la mise en place et de la réalisation de contrôles permettant de réaliser une gestion conforme aux principes énoncés.
- Les fonctions de contrôles dites de second niveau, risques et conformité, conseillent les métiers sur la mise en place des politiques, outils, process et contrôles appropriés s'assurent du bon fonctionnement de ces contrôles et par ailleurs monitorent les risques et le respect des contraintes et en rendent compte.
- L'audit interne dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique réalise les missions d'audit planifiées dans son plan d'action annuel.

En pratique, les gérants de mandats (premier niveau) sont responsables du respect des contraintes ESG qui leurs sont fixées, l'équipe Business Support (niveau 1bis) réalise les contrôles de contraintes, notification de dépassement et escalade et l'équipe risques s'assure que le non-respect des contraintes est notifié, escaladé et résolu. Un comité des risques dédié, dont sont membres le dirigeant effectif de la banque privée ainsi que le responsable de la gestion financière fait un point trimestriellement sur la gestion des risques et notamment en matière de durabilité.

Processus d'Investissement Responsable intégrant des facteurs de durabilité

Notre dispositif de suivi du respect des critères extra-financiers est en place depuis 2021 et vise notamment à s'assurer des engagements suivants :

- Taux de couverture ESG : minimum [65%] de l'actif net sur les actifs cotés,
- Rating global du portefeuille : minimum : BBB (MSCI ESG Research),
- Minimisation de l'exposition aux sous-jacents les plus mal notés (<BB) : seuil maximum 15% de la poche notée.

Ces seuils, définis et validés en interne, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes de gestion et reportés au sein du comité ESG (cf. section 4.a). De plus, au même titre que pour le respect des contraintes d'investissement pour lequel un contrôle trimestriel est effectif, une équipe dédiée s'assure de l'alignement des portefeuilles sur ces 3 piliers à travers un process d'escalade défini. Les écarts constatés sont communiqués aux gestionnaires de portefeuilles pour correction et sont restitués lors du comité risques GSM tenu trimestriellement.

b) Principaux risques ESG pris en compte

Définition des risques de durabilité

Le règlement SFDR introduit la notion de « **double matérialité** », qui repose sur deux typologies de risques distinctes, mais complémentaires :

- Les risques de durabilité défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement ;
- Les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou principal adverse impact "PAI" : elles correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Parmi les risques de durabilité, on retrouve :

- **Les risques physiques** liés aux impacts physiques du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité
- **Les risques de transition** (de marché, réputation, réglementaire, technologique et de responsabilité) liés aux pertes financières causées par la transition vers une économie sobre en carbone
- **Les risques de controverses**

Ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos décisions d'investissements selon le degré croissant d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie des mandats. Ils font partie des cartographies des risques financiers et ESG, et des contrôles réalisés par les équipes de gestion des risques et de conformité.

Définition de la cartographie des risques ESG :

En 2023, les ateliers de travail dédiés aux risques de durabilité des activités de gestion pour compte de tiers ont eu lieu à l'échelle du Groupe. Le fruit de ces groupes de travail a été la définition d'un socle commun constitué d'une liste commune de risques de durabilité et la matérialisation en indicateurs de ces risques

	Définition	Indicateurs
E	Risque physique	Risque climatique
	Risque de transition	Mesure d'empreinte carbone
		Mesure de température
	Biodiversité	Mesure d'impact en matière de biodiversité
Environnement	Pilier environnement de la note MSCI ESG	
	Note de controverse Environnement de la note MSCI ESG	
ESG	UN Global Compact	Evaluation d'engagement UNGC
S	Sociaux	Note Pilier social de la note ESG MSCI
		Note de controverse Environnement de la note MSCI ESG
G	Ethique des affaires	Note Pilier Gouvernance de la note MSCI
	Gouvernance	Note de controverse du pilier gouvernance de la note MSCI
ESG	General	Note ESG MSCI

Le choix des indicateurs a été le résultat d'un arbitrage entre :

- la fiabilité de la méthodologie sous-jacente permettant de mesurer les risques associés,
- le taux de couverture c'est à dire la disponibilité de la donnée fournie par notre data provider la pertinence de l'indicateur en tant qu'indicateur de risque et non d'analyse

Le cadre de contrôle est modulaire en fonction des indicateurs : il peut s'agir d'un suivi de l'évolution de l'indicateur dans le temps, d'un seuil maximum à ne pas atteindre au niveau du produit financier, d'un seuil d'avertissement au niveau émetteur ou d'une interdiction formelle d'investir.

Parallèlement, la gestion des risques veille à intégrer progressivement ces indicateurs dans les systèmes opérationnels (outils de passage d'ordres, de reporting, base de données ESG, etc.) pour faciliter leur pilotage ; ainsi qu'à familiariser au fil de l'eau l'ensemble des gestionnaires à la diversité des risques de durabilité et à la connaissance des risques encourus par leurs portefeuilles.

Certains indicateurs seront suivis en absolu et d'autres en relatif (par rapport à des indices représentatifs de la gestion sous mandat.

Le cadre de la gestion des risques (politique, méthodologies y compris indicateurs, procédures) est revu autant que nécessaire et au moins une fois par an.

Le cadre de contrôle est modulaire en fonction des indicateurs : il peut s'agir d'un suivi de l'évolution de l'indicateur dans le temps, d'un seuil maximum à ne pas atteindre au niveau du produit financier, d'un seuil d'avertissement au niveau émetteur ou d'une interdiction formelle d'investir.

Parallèlement, la gestion des risques veille à intégrer progressivement ces indicateurs dans les systèmes opérationnels (outils de passage d'ordres, de reporting, base de données ESG, etc.) pour faciliter leur pilotage ; ainsi qu'à familiariser au fil de l'eau l'ensemble des gestionnaires à la diversité des risques de durabilité et à la connaissance des risques encourus par leurs portefeuilles.

Ambitions

Notre ambition pour l'année 2023 est de renforcer la prise en compte des risques de durabilité au sein de nos choix d'investissement et ce pour l'ensemble des encours gérés. Cette meilleure prise en compte s'articulera autour de trois axes :

- Un monitoring des portefeuilles renforcé et indépendant des équipes de gestion : la gestion des risques communiquera les résultats au niveau des portefeuilles afin de familiariser les équipes de gestion aux multiples indicateurs de la cartographie des risques et les sensibiliser aux risques les plus importants.
- L'ajustement du process et des indicateurs choisis en fonction de leur évolution : dans un contexte de changements et d'amélioration permanente de la matière ESG, nous souhaitons réévaluer le cadre de contrôle régulièrement. Les ajustements pourront notamment porter sur les indicateurs sélectionnés, les niveaux ou les types de seuils, la fréquence de calcul, le renforcement du niveau de sévérité de l'alerte ou la mise en place de contrainte « dure », etc.
- Il est prévu une période d'observation des indicateurs mentionnés et à l'issue de cette période de décider la mise en place éventuelle de contraintes absolues, relatives ou en tendance.

En parallèle, notre process de surveillance se renforce. Concrètement, afin que la gestion soit tenue informée le plus rapidement des sujets de controverses des entreprises, les alertes ont été paramétrées via la plateforme en ligne de notre data provider. Ainsi, lors d'attribution de nouveau statut, d'amélioration ou de dégradation de nos émetteurs, nos équipes reçoivent par email la liste des entreprises concernées et le changement en question. Associée à une note plancher sur les piliers E / S / G, cette surveillance permettra aux gérants de renforcer leurs analyses de l'entreprise et d'anticiper les cas de désinvestissement.



10. Démarche d'amélioration et mesures correctives

A l'horizon de 2024, nous mettrons l'accent sur une campagne de sensibilisation et de formation afin d'accompagner nos collaborateurs dans l'appropriation des connaissances indispensables à leur métier : organisation des ateliers Fresque du climat, promotion de la plateforme de formation interne, encourager les échanges avec les équipes...

Nos outils vont également être renforcés pour apporter à notre équipe de gestion de manière flexible et réactive toutes les informations nécessaires à la gestion des portefeuilles. Un tableau de bord interne dédié aux indicateurs ESG a été ainsi créé et mis à disposition d'un groupe de testeurs dès Juin 2023.



11. Glossaire

A

Accord de Paris 3

L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

AFG 13

L'Association Française de la Gestion Financière est la voix collective des membres de sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers, acteurs du métier de la gestion d'actifs (individualisée sous mandat ou collective).

AMAFI 13

L'association française des marchés financiers représente les acteurs de marchés financiers en France (entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché et de post marché).

Asset Management Europe 6

Rothschild & Co Asset Management Europe : Société de gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co proposant des services de gestion et des solutions d'investissement dédiés à une large clientèle composée d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.

C

Charbon thermique 17

Charbon thermique (également appelé charbon vapeur) : catégories de charbon utilisées pour la production d'électricité et de chaleur, qui comprennent généralement la tourbe, le lignite et les grades de charbon sous-bitumineux.

Convention d'Ottawa 6

La Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, habituellement désignée «Convention d'Ottawa» ou «Convention sur l'interdiction des mines», est l'accord international qui interdit les mines terrestres antipersonnel.

CSRD 15

La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – a pour but de remplacer la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de finance durable. La CSRD doit étendre les exigences de la NFRD et les appliquer à l'ensemble des entreprises de plus de 250 salariés (même si le texte cible avant tout les 50 000 plus grandes sociétés de l'Union européenne) tout en améliorant le contenu des rapports extra-financiers.

F

France Invest 13

France Invest est une organisation professionnelle rassemblant près de 400 sociétés de gestion françaises ainsi que près de 180 sociétés de conseil.

Fresque du Climat 12

Association loi de 1901 française fondée en décembre 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du GIEC.

L

Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte 3

Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, cette loi vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

M

MIFID II 13

La révision de la directive MiF II de l'Union Européenne, qui entrera en vigueur en août 2022 oblige les établissements financiers à évaluer les préférences des clients en matière de durabilité. Cette nouvelle approche complète le dispositif actuel visant à une plus grande transparence et une meilleure protection des investisseurs.

MSCI ESG Research 7

Entreprise de services financiers permettant de mesurer la gestion par une entreprise des risques et opportunités ESG sur le plan financier.

N

NFRD 13

Depuis 2017, la Directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Cette directive a été transposée en droit français par le décret du 9 août 2017 qui fixe le contenu de la Déclaration annuelle de performance extra-financière (DPEF).

O

OCBF 13

Office de Coordination Bancaire et Financière : association professionnelle indépendante ancrée dans la Place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance.

P

Pacte Vert 3

Feuille de route environnementale de la Commission européenne, le Pacte vert pour l'Europe est un ensemble de politiques visant à transformer de nombreux secteurs de la société. Avec une ambition principale : faire en sorte que l'Union européenne soit climatiquement neutre à l'horizon 2050.

Principes fondamentaux 18

Ligne de conduite pour laquelle R&Co, dans ses stratégies d'investissement, s'engage à exclure les sociétés directement exposées à violations graves des droits de l'homme, violations graves des droits humains en situation de guerre ou de conflit, dommages environnementaux graves, y compris des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre inacceptables, des cas graves de corruption et d'autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.

R

ROBECO 9

Gérant d'actifs international, Robeco a pris l'initiative fin 2019 de réunir quelques membres emblématiques de la Banque Privée en France au sein du « Cercle Robeco pour une banque privée durable ». Lancé en janvier 2020, ce cercle a pour objectif majeur et ambition collective de repenser la place de la Banque Privée dans la société et de partager savoir-faire et expériences en matière de RSE et d'Investissement durable.

S

SFDR 3

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers.

T

Taxonomie 3

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Traité d'Oslo 6

La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction. Le texte de la Convention a été adopté par 108 États le 30 mai 2008 à Dublin (Irlande) et a été signé par 94 États à Oslo les 3 et 4 décembre 2008.

U

UNPRI 9

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations Unies. (UN). Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.